



COMPTE RENDU DU CTL DU 14 AVRIL 2021

En préalable, la pétition unitaire CGT/ SOLIDAIRES/ CFDT et FO Finances publiques 35 qui circule actuellement dans les SIP du département et qui revendique le maintien de la sectorisation et de la sous sectorisation géographique dans les SIP et l'abandon des pools téléphoniques a d'abord été lue à 4 voix par les représentants des 4 sections syndicales de la DRFiP 35, elle compte plus de 60 signatures à ce jour (3 SIP) et continue à circuler dans les SIP du département.

Chaque OS a ensuite lue sa propre déclaration liminaire, hormis la CFDT.

Le directeur a renvoyé le débat sur la fusion des SIP à l'automne, il conteste l'idée d'industrialisation des tâches. Sur la situation des pools téléphonique, il insiste sur un accueil à double niveaux, avec une prise en charge immédiate et un système de contre-appels avec prise de RDV.

Relocalisation de services (démétroplisation) BIENVENUE EN ABSURDIE

Cadre national

- **Publicité foncière et enregistrement :**

- création de 18 services d'appui à la publicité foncière (SAPF), pour épauler à distance les services de publicité foncière, homogénéiser la qualité du service rendu, accompagner le dynamisme du marché et réduire les délais de publication ;

- création du service national de l'enregistrement, chargé de traiter les déclarations dématérialisées, dans le cadre du renforcement de l'offre numérique au profit des usagers.

- **Fiscalité des entreprises :**

- centralisation de missions des SIE dans des pôles de gestion (quitus, guichet TVA) ;

- création de 2 nouveaux pôles nationaux de soutien au réseau (actions lourdes et taxes DGDDI) ;

- mise en place d'antennes supra-départementales de SIE, chargées d'exercer pour un ou plusieurs

SIE d'un même département des missions choisies par la direction d'export parmi un panel de processus transférables.

- **Accueil à distance des contribuables :**

- création de 10 centres de contact dédiés pour répondre aux questions fiscales des entreprises ;

- création de nouveaux centres de contact pour répondre aux questions des contribuables particuliers.

Contrôle fiscal : constitution de 5 pôles de contrôle à distance des dossiers fiscaux des particuliers, favorisée par la modernisation des outils de contrôle et le déploiement du travail à distance.

• **Paie et retraites des fonctionnaires** :

- évolution de la cartographie des assignations de la paie des fonctionnaires ;
- réorganisation du réseau des centres de gestion des retraites, pour répondre aux besoins de professionnalisation accrue et assurer un meilleur pilotage de l'activité.

• **Activités bancaires : transfert à Mâcon du centre de services bancaires CDC Île-de-France.**

Contribution de la DRFiP 35 aux opérations de relocalisation

La DRFiP 35 contribuera aux transferts d'emplois pour l'ensemble des opérations présentées ci-dessus, à l'exception des centres de contact particuliers et des CSB (non concernée) et de la gestion des retraites (solde d'emplois globalement positif).

Elle est plus particulièrement concernée par 4 types d'opérations :

- **ajustement du périmètre d'assignation du service liaison-rémunération de Rennes.**

Il est prévu de transférer à d'autres SLR la gestion des paies du Ministère de la Justice (prélèvement de 3 emplois réalisé dans le cadre de l'exercice emplois 2021), de la DGFIP en 2022/2023 et du Ministère des Armées en 2023/2024 (prélèvement de 9 emplois restant à opérer) ;

- **contribution à la constitution des SAPF.** 27 emplois seront prélevés à ce titre sur la mission Publicité foncière de la DRFiP 35. Il est prévu que la reprise d'emplois dans les directions d'export pour la première année intervienne avec un an de décalage par rapport à la création du SAPF ;

- **création à Lannion au 1er septembre 2024 d'une antenne de SIE** (25 emplois), exerçant certaines missions pour le compte des SIE de Rennes, voire des autres SIE du département. Au total, 9 emplois seront repris à ce titre sur les SIE concernés en Ille-et-Vilaine ;

- **mise en place des centres de contacts professionnels.** Les SIE du département feront l'objet d'une reprise de 13 emplois au total.

Implantation de services relocalisés en Ille-et-Vilaine

Deux services relocalisés seront implantés dans le département :

- **un service d'appui à la publicité foncière à Redon.** Ce service, qui devrait accueillir en cible 45 emplois, sera créé au 1er septembre 2022. Il sera installé au sein du centre des Finances publiques de Redon, dont l'occupation pourra ainsi être optimisée. Les emplois seront implantés progressivement sur la période 2022-2026, selon une périodicité biennale.

- **un centre de gestion des retraites (CGR) à Fougères.** Ce service, constitué sous forme d'antenne du CGR de Rennes, devrait être doté d'une vingtaine d'emplois. Il sera créé au 1er septembre 2022, en vue d'une mise en place effective au 1er janvier 2023. L'antenne de Fougères devrait reprendre l'activité des CGR de Lille, Papeete, Nouméa et, potentiellement, de Saint-Denis de la Réunion. Les conditions d'installation immobilière du service sont en cours de définition, en lien avec la commune.

Par ailleurs, le CGR de Rennes sera conforté, avec le transfert au 1er janvier 2022 des missions du CGR de Marseille. A la même date, la mission d'accueil téléphonique assurée

à l'heure actuelle par le CGSR de Rennes sera transférée à une nouvelle plateforme créée à Laval. Les mouvements RH correspondants seront opérés au 1er septembre 2021, sur la base des emplois implantés au titre du PLF 2021.

Analyse de la CGT

Toutes les OS ont insisté sur le fait qu'on a à faire avec des **délocalisations** et non de relocalisations.

Il s'agit d'une opération purement politique, l'implantation de missions n'apportera aucun renforcement du service public de proximité au service des usagers des villes « choisies » puisqu'il s'agira uniquement d'unités de « back-office », d'appui au réseau ou encore de centres d'appels. Il ne s'agit donc plus de transférer des missions de grandes métropoles vers 70 communes, mais de relocaliser des services départementaux ou régionaux sans aucun contact avec le public. Depuis le début, la CGT Finances Publiques dénonce ce démantèlement du réseau de la DGFIP.

L'implantation des services de la DGFIP est issue d'une construction historique. Il semble donc que la logique républicaine qui prévalait d'adapter les emplois et les moyens aux besoins des populations ne soit plus de mise, mais soit remplacée par une réponse de dupes, tant pour les élus locaux, que pour la population et les agents de la DGFIP.

Les opérations de délocalisation en région commencent dès 2021 pour s'étaler jusqu'en 2026. Et en même temps, la DGFIP continue à fermer massivement des structures de toutes natures sur l'ensemble du territoire. Quels que soient leur nom et les gouvernements qui les portent, ces chantiers ont tous la même finalité : réduire la dépense publique et faire de la DGFIP l'exemple pour les autres administrations à réformer !

Le directeur se veut avant tout **rassurant**, il reconnaît l'aspect politique de cette mesure que la DGFIP doit mettre en œuvre, et précise essayer de le faire de la façon **« la moins absurde possible »**, avec pragmatisme.

Aux nombreuses questions des OS, par exemple sur la détermination des transferts de charges, il est resté très flou, mais affirme sa volonté de faire coïncider les prélèvements d'emplois avec les **« départs naturels »** (retraites, mutations), avec un accompagnement individuel très fort.

Concernant, en particulier, les CGR de Rennes et de Fougères (mise en place au 1^{er} janvier 2023 pour ce dernier avec un bâtiment vers la gare routière où la DRFiP considère que c'est « prématuré » dans son organisation), le drfip reconnaît un besoin de visibilité et indique qu'il n'y a pas de réorganisation majeure, de révolution organisationnelle pour Rennes. La CGT a précisé qu'à ce jour, il y a 31 agents composant l'effectif du CGR de Rennes augmenté de 7 agents B et C à compter du 01/09/2021 pour un effectif global de 38 agents.

La fiche présentée lors de ce CT attribue à terme 23 agents sur le site de Rennes et 22 sur celui de Fougères (quelles sont les évaluations faites au niveau des transferts d'emplois et de charges?) sachant que l'arrivée du centre de Marseille décomposera l'activité de gestion à hauteur de 60 % pour Marseille et de 40 % pour Rennes.

Il est demandé de connaître le calcul des transferts d'emplois et de charges. Le drfip répond qu'il y a un échantillonnage par agent, la DG travaille à partir d'outils spécifiques très précis (nous n'en serons pas plus!!!).

La décision de transférer les missions de plateforme téléphonique ainsi que les courriels sur Laval (mise en place à partir de janvier 2022) correspond à quel calcul pour diminuer

l'effectif de Rennes ? Pour information, à ce jour, seulement 9 agents ont postulé pour cette mission.

Les collègues s'inquiètent de l'impact du nombre de transferts d'appels importants en provenance de Laval (communications complexes...) augmentant la charge de travail dans le service. Le drfip affirme qu'il n'y aura pas de transferts d'appels du CSR de Laval vers les CGR maintenus (le CGR de Rennes ne sera pas la roue de secours et ne disposera pas de capacités techniques en la matière dicit le drfip).

Les collègues s'inquiètent sur le devenir de la prime attribuée concernant l'exercice de la plateforme téléphonique. Le drfip précise qu'ils conserveraient à priori et à titre personnel celle-ci (garantie à la rémunération). S'agissant d'un service restructuré, il s'agirait des mêmes règles que le CIA (complément indemnitaire annuel) même si des changements d'échelons à venir.

A ce jour, l'ensemble des agents du CGR de Rennes n'ont aucune intention de quitter leur service (quid d'une mobilité forcée sur Fougères?). Le drfip s'engage à ce que les agents du service pourront rester à leurs places actuelles, nous resterons vigilants à cette annonce.

On informe qu'à ce jour, peu de mouvements de départs prévus sur le service (un départ à la retraite acté et 1 ou 2 mutations éventuelles courant 2021).

Les formations à prévoir pour les nouveaux agents impacteront les collègues actuels (charges de travail supplémentaires) dont Fougères, Laval ? La DRFiP admet que ces formations seront conséquentes.

La CGT dénonce, comme dans un certain nombre de services, une industrialisation des tâches, une déqualification du travail. La responsable adjointe du pôle « gestion publique » considère que c'est une bonne chose, en resserrant le réseau, il ne s'agit pas d'industrialisation.

En dehors de ces propos rassurants (« *j'assume, nous sommes solides et confiants, je n'ai pas de craintes, il n'y aura pas de mobilité forcée* », *c'est une nouvelle aventure pour les agents* »), le Directeur n'a jamais été en mesure de répondre précisément aux questions des OS, ce qui n'est pas de nature à nous rassurer, ni les agents concernés.

Et ce n'est pas non plus lorsqu'il a précisé qu'il souhaitait éviter d'être « **shadokien** » qu'il nous a plus rassuré... Chacun comprendra ainsi mieux la présence des petites bêtes sur ce compte rendu.



POURQUOI FAIRE SIMPLE QUAND ON PEUT FAIRE COMPLIQUÉ ?!

Budget 2020/2021

M Stéphane Muret, responsable de la division Budget, Immobilier et Logistique a présenté le budget 2021. Les dépenses supplémentaires liées à la crise Covid (+294 000 euros) ont été partiellement compensé par la baisse des dépenses liées au plan de continuité d'activité en 2020 (-270 000 euros).

La part de la DG par agent est restée la même pour 2021 qu'en 2020, même si la DG a pris à sa charge l'achat de matériel informatique, ce qui a permis à la Direction d'avoir des marges de manœuvres supplémentaires, en lien également avec la baisse des frais de déplacements (télétravail + visio)

Bilan de la campagne IR 2020

Le bilan de la campagne IR 2020 présenté comme « maîtrisée » ne peut en aucun cas être utilisé par comparaison avec la campagne IR actuelle qui, comme nous le craignons lors du CTL campagne IR, se déroule déjà dans des conditions très difficiles pour les agents.

2020: Pas d'accueil physique sur une partie importante de la campagne et mise en place d'un Plan de Continuité de l'Activité qui avait permis l'aide de nombreux agents des services alors à l'arrêt.

2021: les agents des SIP sont livrés à eux même, soumis à un harcèlement statistique qui ne dit pas son nom, notamment en matière de téléphone, bref on aurait préféré ressentir du soutien plutôt que de la suspicion.

Concernant la déclaration automatique, pour la CGT elle crée une ambiguïté quant à l'obligation déclarative, certains usagers ont été perdus en cours de route par les services.

Le nombre de défaillants a ainsi explosé, même si la Direction s'arrange avec les statistiques pour affirmer le contraire.

Nous avons souhaité être très précis sur ce sujet :

avec la falsification de l'indicateur de civisme fiscal A17 et l'injonction faite aux agents de codifier les défaillants NI dans la rubrique « *erreur sans objet* », le taux de civisme fiscal reste toujours excellent, sauf que c'est tout simplement complètement bidon, puisque qu'ils devraient être codifiés NI.

Mais la véritable codification dégraderait alors l'indicateur, dont on peut supposer qu'il revêt une importance toute particulière, pour qu'il soit ainsi truqué depuis autant d'années ! Le directeur a nié en bloc tous ces éléments, la CGT s'est engagée à lui apporter tous les éléments par écrit pour preuve.

Pourtant, lorsque la simplification tourne à l'incompréhension, le consentement à l'impôt est mis à mal, et ce sont les agents qui sont en première ligne face à cette dégradation inquiétante du civisme fiscal. Il est facile de mettre sur le dos des usagers cette dégradation du civisme fiscal, alors que l'administration fait tout pour rompre le lien républicain entre le citoyen et l'Etat en liquidant les services publics



à tour de bras et en faisant de la déclaration de revenus une simple corvée dont il faut se débarrasser au plus vite.

Ce sont pourtant bien les agents qui sont en première ligne face à cette situation, les usagers ne demandent pas à être aidés par les chatbots, mais par des agents des finances publiques, c'est un peu différent.

Autre preuve de cette dégradation : le nombre de taxations d'office de contribuables défaillants, et donc imposables, qui explose également. Il est facile de dire en lisant le tableau de bord que tout va bien, surtout quand les résultats affichés sont volontairement faussés !

S'agissant de la saisie des déclarations dites simples par des agents hors secteur d'assiette et la saisie dite au fil de l'eau, il s'agit encore de répondre à une lubie statistique. Lorsque l'on sait à quel point la saisie d'une déclaration est importante, pour éviter nombre d'erreurs matérielles et de contentieux, avec cette saisie à la volée, c'est le mépris du travail des agents. Nous avons renvoyé le Directeur sur ce sujet à la pétition qui circule actuellement dans les SIP.

Sur le plan de la saisie encore, on apprend par la bande qu'Iliad c'est terminé : l'entreprise Oracle cesserait la commercialisation de ce produit et tout se ferait sur Gespart !

La fin de la saisie des déclarations dans Iliad... et la saisie dans Gespart va permettre la déterritorialisation de la saisie...

Qui peut garantir dans ces conditions, que les déclarations continueront à être saisies par des agents des Finances publiques ?

D'autre part, ILIAD était une des seules applications encore fiable, comme c'est le cas des applications du portail métier, dont les défaillances sont systématiques. Dans ces conditions on peut craindre une dégradation de la saisie des déclarations, qui va pourtant être suivie de très très près, mais on connaît la réponse : attendez un peu, la DG y travaille.

Les réponses de la DG, en dehors de ça ira mieux demain, ce sont des gadgets très chers, par exemple le *chatbot* ou assistant virtuel surnommé AMI pour (Assistant de la Messagerie des Impôts).

Son taux de réponse « positif » est **estimé à 20 %** ... Il est censé orienter le contribuable pour l'aider sur des questions très basiques. La DG n'a pas pu, ou pas voulu le développer en interne, le projet a donc été conçu par des entreprises privées pour un coût de près de **4 millions d'euros** !

De plus, le directeur a répondu qu'il n'y avait aucune « volonté cachée » de la part de DG de remettre en cause l'accueil physique, hors période Covid, et il a fait état de nombreuses enquêtes d'opinions qui « plébiscitent » les applications de la DGFIP.

Questions diverses

POINT SANITAIRE ET IMMOBILIER

M Yannick Philouze, désormais en charge du Pôle Pilotage et Ressources, a présenté une situation sanitaire maîtrisée (7 cas covid, le taux d'incidence est passé en dessous de la barre de 300/100.000 , soit 273/100000), la fiche sanitaire concernant la campagne IR a été validée par l'ISST.

Une livraison de 159 postes PC est arrivée : 6 pour SLR, 12 pour Dol/Dinard et le reliquat pour les SIP , 66 % des agents de la Direction sont désormais équipés.

La fiche sanitaire sera présentée dans tous les SIP du département.

REVENUS DE L'ECONOMIE COLLABORATIVE

Les plateformes de gestion de l'économie collaborative, Le bon coin, Vinted et autres, adresse désormais un récapitulatif des ventes réalisées au cours de l'année par leurs clients dans la mesure où les sommes perçues sont désormais imposables sous certaines conditions ;

Il apparaît déjà que nous allons être confrontés à une montée en puissance des questions sur ce sujet qui n'est pas traité de façon très claire dans les documents mis à la disposition des agents. La direction pourrait-elle réaliser une note à l'attention des agents pour préciser les conditions d'imposition de ces transactions ? pourrait-elle

La Direction s'est engagée à mettre une note en ligne sur Ulysse.

REGLES RH ADJOINTS SIP FUSIONNES

Les adjoint des SIP fusionnés dont le poste est supprimé sont soumis aux mêmes règles RH que pour toutes les suppressions d'emplois. La fusion est prévue au 01/01/2022, ils sont nommés ALD provisoirement à cette date et bénéficient des priorités prévues dans le cadre du mouvement du printemps 2022, des entretiens individuels sont prévus.

REGLES RH SUITE A LA SORTIE DU MOUVEMENT DES SERVICES DELOCALISES

Suite à la sortie le 12/04/2021 via Ulysse des agents rejoignant des services délocalisés à compter du 01/09/2021, quid des collègues ayant aussi fait des fiches de vœux dans le cadre des mouvements nationaux (parutions dans les prochains jours). La DRFiP informe que suite à la sortie des résultats dans le cadre des délocalisations, les agents concernés ne sont plus impactés par le mouvement national à venir dans les prochains jours.

SDIF

Un point d'étape SDIF avait été demandé , le directeur a renvoyé ce point à un prochain CTL, en juin prochain.

La CGT regrette qu'à quelques semaines du mouvement local de mutations, la Direction ne soit pas en mesure de faire un point d'étape sur un sujet aussi sensible et important que le SDIF.

On constate ainsi une tendance de fond à renvoyer les sujets que la Direction ne maîtrise pas à plus tard, et à renvoyer systématiquement les sujets à des « retours d'expérience ».

CAS COVID

Concernant des collègues qui auraient repris leur activité après un arrêt covid positif, mais qui seraient à nouveau arrêtés du fait des suites de cette maladie, sont-ils réintroduits dans votre état hebdomadaire avec la classification cas covid ?

Réponse: Oui ils sont quantifiés à nouveau dans les cas covid car ils sont en arrêt covid et non en arrêt maladie normal. Commentaire CGT : ces collègues ne doivent pas subir le jour de carence.

Rennes, le 15 avril 2021